



Mairie de Claix

Place Hector Berlioz – 38640 Claix

04 76 98 15 36 – Fax 04 76 98 82 81

www.ville-claix.fr

République Française : Liberté, Egalité, Fraternité

ARRETE MUNICIPAL

**Portant autorisation d'ouverture d'un débit temporaire de boissons de 3ème catégorie
9 PM 2024**

NOMENCLATURE : 6.1.2.5.

Le Maire de la commune de Claix,

VU les articles L.2122-28 et L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les articles L.3331-1, L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la Santé Publique ;

VU l'arrêté 97-7118 du 4 Novembre 1997 de Monsieur le Préfet de l'Isère sur la police des lieux publics, pris en application des articles L.3335-1 et L.3335-4 du Code de la Santé Publique ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'autoriser la vente de boissons de 3ème catégorie, suite à la demande de Madame PARET-SOLET Magali, directrice des affaires culturelles, en date du 11/01/2024.

ARRETE

Article 1 :

Madame PARET-SOLET Magali, directrice des affaires culturelles.

Est autorisée à ouvrir un débit temporaire de boissons de 3ème catégorie, à l'adresse suivante :
11Ter chemin de Risset (Déclit), 38640 CLAIX.

Le 02/02/2024 de 18h30 à 23h30, à l'occasion du spectacle « Les Diablogues ».

A charge pour le demandeur de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Article 2:

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente décision par l'accomplissement des formalités de la légalité.

Fait à Claix, le 11/01/2024



Date d'affichage: 12/01/24
Date de retrait: 12/03/24



Le Maire,
★ Christophe REVIL